bgl
1850.

SABIN cite l'édition
Paris, Prault, 1788 8°, 4 p.
[75143]

LETTRE *

DES COMMISSAIRES de la Colonie de SAINT-DOMINGUE,

AU ROI.

SIRE,

A l'inſtant où VOTRE MAJESTÉ a témoigné à ſes Sujets la plénitude de ſa tendreſſe, en manifeſtant l'intention où elle étoit de les réunir autour de ſon Trône, une ſenſation délicieuſe a preſſé tous les cœurs Français, & prompte comme l'éclair, cette commotion ſi douce s'eſt propagée AU-DELA DES MERS.

* Cette Lettre a été remiſe, *le 4 Septembre* 1788, par les Commiſſaires ſouſſignés, à M. LE COMTE DE LA LUZERNE, Miniſtre de la Marine, qui s'eſt chargé de la préſenter au ROI.

EPJC

Vos Colons de Saint-Domingue n'attendoient que ce signal, pour voler aux pieds de leur Souverain. S'ils n'ont pas le bonheur de vivre sous ses yeux, ils n'en sont pas moins ses Sujets les plus fidèles, & chaque jour, lorsque sous un Ciel brûlant ils fécondent une terre desséchée en l'arrosant de leurs sueurs, ils songent avec délices que l'œuvre de leurs mains, transportée dans la Métropole, produit l'heureux effet, ou de soulager le pauvre, ou d'augmenter les jouissances du riche, & sur-tout, de doubler par une circulation rapide, les richesses du Pere commun, qui ne les prise que pour les reverser sur ses Enfans.

C'est ainsi, qu'au commencement du siècle dernier, des milliers d'hommes eurent le courage de renoncer aux douceurs de la Mere-Patrie, de braver les dangers des tempêtes, & ceux d'un climat rigoureux, pour aller fonder dans un autre hémisphere une Patrie nouvelle, dont l'organisation fût telle, qu'elle ne cessât jamais de correspondre avec la Métropole, & de lui devenir nécessaire, en augmentant son territoire, ses productions, ses échanges & ses rapports.

Nous sommes, SIRE, les descendans de ces Enfans qui ont formé une nouvelle branche dans votre Empire. Nous avons reçu de nos Peres, comme un dépôt précieux, les Mœurs, les Loix, les Coutumes qui régissoient votre Royaume: ils les adapterent aux nouvelles Provinces qu'ils venoient de soumettre à votre domination: nous les avons conservé comme le feu sacré; & c'est à ce signe non équivoque, qu'il nous sera toujours

facile de prouver notre confraternité avec le Continent, ſi les liens qui nous ont rapprochés dès-lors, & que nous avons ſu doubler depuis, n'étoient pas une preuve vivante de l'union intime, que le beſoin & des intérêts réciproques reſſerrent tous les jours.

DEPUIS cettte époque éloignée, depuis l'aggrégation de ces nouvelles PROVINCES que l'on appelle COLONIES, les Rois, vos auguſtes prédéceſſeurs, empêchés par le malheur des temps, ou par des guerres étrangeres, n'ont jamais réuni leurs Sujets, pour conférer ſur les affaires communes. De cette longue privation pour les Peuples, avoit réſulté une langueur qui auroit dégénéré en une maladie nationale, ſi VOTRE MAJESTÉ ne s'étoit hâtée d'y porter remede; il vous étoit réſervé SIRE, d'entrevoir le mal, d'en chercher la ſource, & d'adopter le meilleur de tous les moyens pour la tarir. Vous avez réſolu d'appeller vos Sujets autour de Vous; vous avez réſolu de donner à l'Europe le ſpectacle impoſant de 24 MILLIONS D'HOMMES, délibérant avec franchiſe devant leur Souverain.

AU moment de convoquer cette Aſſemblée auguſte, VOTRE MAJESTÉ, par une ſuite de ſa bonté prévoyante, a ſenti que les formes anciennes pouvoient être inſuffiſantes. Le changement des temps, l'augmentation de vos Domaines, ſembloient exiger une modification eſſentielle dans la compoſition du Sénat de la France. Vous avez cru ne devoir conſulter, ſur un objet auſſi important, que la NATION elle-même, & les intentions

paternelles que vous lui avez manifestées à ce sujet, le 5 *Juillet* & le 8 *Août* dernier, resteront à jamais gravées dans le cœur de tous les Français.

Bientôt chaque Province a ouvert le dépôt de ses Chartes : les Savans ont interrogé les anciens Manuscrits : chaque Ordre a mis en avant ses prétentions, ses titres....

Nous, SIRE, nous n'en avons d'autres que d'être les Enfans de VOTRE MAJESTÉ. Nous tenons dans nos mains les deux Arrêts qu'elle vient de rendre. Forts de ces titres précieux, enhardis par les droits qu'ils nous donnent, nous venons offrir à notre Pere, notre amour, à notre Souverain, notre sang : dès long-temps déjà, nous avons su le répandre pour son service : mais ce n'est qu'aujourd'hui seulement, qu'il nous est libre de lui en présenter, en Corps, le respectueux hommage.

En effet, lors des derniers Etats, nos Aïeux n'avoient pas encore traversé les Mers, & la branche vigoureuse que nous formons aujourd'hui n'étoit point encore séparée du tronc.

Quel accroissement, SIRE, dans un siecle & demi! nous avons été défricher des terres inconnues, nous avons bâti des Villes; nous avons presque fondé un Empire. Victimes du climat, nous avons bravé la mort pour augmenter vos Possessions, & quand enfin, il a été bien reconnu que la nature refusoit aux Français la force de corps nécessaire pour cultiver un sol brûlé sous une zone ardente,

nous avons conſervé nos têtes pour ordonner les travaux, & nous avons été chercher au ſein de l'Afrique un Peuple entier d'habitans acclimatés : nous leur avons preſcrit d'enrichir la Métropole & notre Souverain, & pour prix d'un travail, tribut que le pauvre paie par-tout aux riches, nous les traitons par humanité & par intérêt, comme nos Enfans, en dépit des aſſertions erronées de quelques Philoſophes novateurs.

AUJOURD'HUI, SIRE, nous mettons à vos pieds le réſultat heureux de tant de peines, de tant de travaux, de tant de courage, de tant d'amour; AGRÉEZ LE SUCCÈS DE DEUX SIECLES, & daignez un moment en apprécier la valeur.

DU haut de votre Trône, promenez vos regards ſur toute les Province de la France; meſurez leur étendue; que votre œil, enſuite, franchiſſe l'Océan: qu'il embraſſe l'immenſe Pays que nous repréſentons; qu'il compte ſoixante Villes ou Bourgs, ſix mille Habitations, qui ſont autant de Villages, deux cens lieues de côtes : qu'il voie la NAVIGATION entretenue par nous, LE COMMERCE vivifié par nous, DEUX CENS MILLIONS mis en circulations par nous; qu'il voie, en temps de guerre, nos biens, nos perſonnes, les premieres VICTIMES DE L'ENNEMI; qu'il nous voie alors les PREMIERS DÉFENSEURS DE L'ÉTAT, & daignez, à ces titres, nous aſſigner, comme à vos autres Enfans, NOS FRERES, une Place dans l'Aſſemblée prochaine de la GRANDE FAMILLE.

LE choix de nos Députés ne ſauroit être embarraſſant : nous ſommes tous propriétaires, tous

égaux, tous Soldats, tous Officiers, tous Nobles; nous ne formons qu'un seul ordre, comme nous n'avons qu'un cœur à vous offrir.

Cependant, SIRE, nos intérêts sont tellement importans, notre territoire si vaste, les différences de climats & de productions si variées, que ce seroit tromper VOTRE MAJESTÉ, que de ne pas lui faire connoître que TROIS DÉPUTÉS, AU MOINS, de chacune des grandes divisions de la Colonie, sont indispensablement nécessaires pour lui apporter, dans toute son intégrité, le vœu de Saint-Domingue; car CE NE SONT PAS DES DOLÉANCES, CE SONT DES VŒUX que nous avons à faire entendre.

VOTRE MAJESTÉ, en prescrivant les formes de l'élection, ordonnera que les NEUF DÉPUTÉS soient choisis librement, ou par les Propriétaires résidans à Saint-Domingue, si le temps le permet; ou, ce qui reviendroit au même, par l'Assemblée générale des Colons résidant en France, qui forment le plus grand nombre des grands Propriétaires, & dont la plupart ont l'honneur d'approcher tous les jours de votre Personne.

Oui, SIRE, les liens du sang, ces liens que rien ne sauroit rompre, ont uni pour jamais votre Noblesse avec Saint-Domingue. Votre Cour est DEVENUE CRÉOLE par alliances, & nous nous félicitons de penser que nulle Province du Continent n'a l'avantage d'entourer VOTRE MAJESTÉ d'aussi près que ses Colonies de l'Amérique.

QUANT à nous, SIRE, que tous les Colons de ce ſecond Royaume ont honoré de leurs ſuffrages, chargés de mettre ſpécialement leurs hommages aux pieds de VOTRE MAJESTÉ, nous approchons de votre Trône, avec cette confiance qui accompagne toujours des Enfans ſoumis, lorſqu'ils adreſſent à un Pere tendre une demande juſte. Nous nous glorifierons à jamais de notre miſſion, ſi nous avons le bonheur d'annoncer à nos Conſtituans, que VOTRE MAJESTÉ a daigné jetter ſur eux un regard paternel ; & pénétrés de cette douce eſpérance, nous la ſupplions d'agréer le ſeul tribut digne d'Elle que nous puſſions lui offrir, celui d'une gratitude ſans bornes, & d'un abſolu dévouement.

Nous ſommes, avec reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Les très-humbles, très-ſoumis, & très-fidèles Sujets

Signé :

LE DUC DE CHOISEUL-PRASLIN.
LE MARQUIS DE GOUY-D'ARSY.
LE DUC DE CERESTE-BRANCAS.
LE COMTE DE REYNAUD.
DE PEYRAC.
LE COMTE DE MAGALLON.
LE MARQUIS DE PAROY.
LE CHEVALIER DOUGÉ.
LE MARQUIS DE PERRIGNY.

EB
S137
1788
1

63-124
NOV 62
WORMSER